



Poursuite suite à un vol à l'étalage . précisions

Par Visiteur

Bonjours , j'ai été prise en flagrant délit de vol à l'étalage pour une somme totale de 4.90 euros , malheureusement pour moi la responsable du magasin ne ma pas proposée de régler l'article volé (je pouvais régler ce produit), mais à directement rempli une feuille de plainte . j'ai 20 ans je n'ai jamais été connu des services de police jusqu'à ce jour ou je possède désormais un casier judiciaire . je vais être convoquée au tribubal, mais j'aimerais savoir ce qui se passera ; si j'ai de grande chances de ne pas être poursuivis ? l'officier de police ma annoncé que je risquerai 3ans de prison & une forte amende, mais qu'il ne pense pas que que je sois poursuivis . j'aimerais connaître votre avis svp merci .

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjours , j'ai été prise en flagrant délit de vol à l'étalage pour une somme totale de 4.90 euros , malheureusement pour moi la responsable du magasin ne ma pas proposée de régler l'article volé (je pouvais régler ce produit), mais à directement rempli une feuille de plainte . j'ai 20 ans je n'ai jamais été connu des services de police jusqu'à ce jour ou je possède désormais un casier judiciaire . je vais être convoquée au tribubal, mais j'aimerais savoir ce qui se passera ; si j'ai de grande chances de ne pas être poursuivis ? l'officier de police ma annoncé que je risquerai 3ans de prison & une forte amende, mais qu'il ne pense pas que que je sois poursuivis . j'aimerais connaître votre avis svp merci .

Vu la somme volée, il est clair que les chances de poursuites sont largement amoindries. Dans votre cas, le plus probable sera un rappel à la loi (convocation auprès du délégué du procureur pour un simple rappel à la loi), voire si le procureur de la république de votre département est sévère, une petite amende.

Mais je doute que cela aille plus loin.

Très cordialement.